

## **LOI N°2013-03 DU 25 JANVIER 2013**

portant autorisation de ratification de l'accord de prêt signé entre la République du Bénin et la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC) dans le cadre du financement partiel du projet d'équipement et de réhabilitation de formations sanitaires en République du Bénin.

L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté en sa séance du 15 janvier 2013 ;

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

**Article 1<sup>er</sup>** : Est autorisée la ratification, par le Président de la République, de l'accord de prêt d'un montant de dix millions (10 000 000) de Dollars des Etats-Unis soit environ cinq milliards (5 000 000 000) de Francs CFA, signé le 26 juillet 2012 entre la République du Bénin et la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC) dans le cadre du financement partiel du projet d'équipement et de réhabilitation des formations sanitaires en République du Bénin.

**Article 2** : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Cotonou, le 25 janvier 2013.

Par le Président de la République  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



**Dr Boni YAYI.-**

W

AD

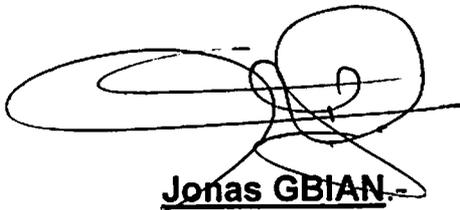
Le Premier Ministre Chargé de la Coordination de l'Action  
Gouvernementale, de l'Evaluation des Politiques Publiques,  
du Programme de Dénationalisation et du Dialogue Social,



**Pascal Irénée KOUPAKI.-**

Le Ministre de l'Economie  
et des Finances,

Le Ministre de la Santé,



**Jonas GBIAN.-**



**Dorothee Akoko KINDE GAZARD.-**

**AMPLIATIONS : PR 6- AN 4- CC 2 - CS 2 – HAAC 2 - CES 2 - HCJ 2 PM/CCAGEPPDDS 4 MEF 4 MS 4  
AUTRES MINISTERES 24- SGG 4 - DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5- BN-DAN-DLC- 3 - GCONB-DCCT-  
INSAE 3- BCP-CSN-IGAA 3- UAC-ENAM-FASJEP 3- UNIPAR-FDSP 2- JO 1.-**

